

# TITRE PROFESSIONNEL - CANALISATEUR (RNCP38078)

595-2023

Cette formation est accessible par blocs de compétences indépendants et éligible au compte personnel de formation (C.P.F).

Par la voie de l'apprentissage, les formations sont gratuites pour l'apprenant.

Possibilité en option de présenter le SST, des CACES.

## Objectifs

1. Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

2. Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte

3. Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

AIPR opérateur

Connaître l'ensemble des règles, consignes et comportements applicables en matière de sécurité, de gestion des déchets, stockage, propreté du



**Durée**

**455.00** Heures

**65** Jours

## Pré Requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

## Parcours pédagogique

1. Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré.

Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond de fouille d'une tranchée.

Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée.

Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations.

2. Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte

Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales.

Raccorder une grille ou un avaloir au collecteur principal.

Poser un regard de visite d'assainissement ou se raccorder sur un regard existant.

Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales.

3. Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

Raccorder un réseau neuf ou réparer une fuite sur une adduction d'eau potable existante.

Poser en tranchée une canalisation d'eau potable.

Poser les appareillages et accessoires de fontainerie sur une canalisation d'adduction d'eau potable.

Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable.

Désinfecter une canalisation d'adduction d'eau potable et procéder aux essais

Arrêté du 7 septembre 2023 relatif au titre professionnel de canalisateur

## Objectifs pédagogiques

1. Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée

2. Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte

3. Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte

AIPR opérateur

Connaître l'ensemble des règles, consignes et comportements applicables en matière de sécurité, de gestion des déchets, stockage, propreté du chantier... Acquérir le réflexe de leur pratique en les appliquant durant toute la formation

## Méthodes et moyens pédagogiques

ECIR FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93130003813

ECIR FORMATION

Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT

Tél. : 0490594205 - Site internet : [www.ecirformation.fr](http://www.ecirformation.fr) - e-mail : [contact@poleformation-tp.fr](mailto:contact@poleformation-tp.fr)

Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A



## méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée (vidéo...),
- Remise du cours dispensé sur support papier,
- Terrain d'application équipé de différents postes de travail,
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.

## Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Mise en situation et contrôle des aptitudes avec grille de suivi et carnet d'alternance
- Présentation aux Titres Professionnels de Canalisateur sur une durée de 3 jours en présence d'un jury composé de deux professionnels
- AIPR opérateur nécessaire pour la présentation à l'examen
- Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage

## Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référent handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

## Effectif

De 1 à 1 Personnes